

Le PNR des sources et gorges du Haut-Allier

“Un parc régional n'est pas un sanctuaire, mais un espace rural habité, dynamique et remarquable par ses patrimoines naturels, culturels et paysagers.”

Le projet de Parc Naturel des Sources et Gorges du Haut-Allier est né de la volonté des élus locaux de dynamiser le développement de notre territoire. Il y a 48 parcs régionaux en France, qui forment un réseau dynamique et solidaire. Notre territoire avec l'aide du Département et de la Région a aujourd'hui la possibilité de bénéficier de ce label reconnu.

Un parc régional n'est pas un sanctuaire, mais un espace rural habité, dynamique et remarquable par ses patrimoines naturels, culturels et paysagers. Le parc est régi par une charte dans laquelle les acteurs se donnent une stratégie commune et prennent des engagements librement choisis.

À la différence d'un Parc national qui est un outil de protection porté par l'état et qui reste inhabité, un PNR (parc naturel régional) est un outil de développement local issu d'une initiative locale, avec une population qui continue de vivre sur le territoire. Un PNR doit réfléchir à son développement de manière concertée en prenant en compte les enjeux du développement économique, du bien-être social, mais également des enjeux environnementaux.

Le pouvoir des maires n'est pas diminué dans la mesure où le PNR ne se substitue pas aux communes, par contre l'équipe technique du parc peut apporter un

soutien technique au montage de dossier, à l'obtention de financements et à la labellisation des projets communaux. Le PNR n'a pas de pouvoir réglementaire, et il ne se prononcera pas sur la validité ou l'obtention des permis de construire ; cependant les communes qui s'engagent dans la charte du parc auront à cœur de pratiquer un urbanisme durable et maîtrisé, qui se traduira dans les documents d'urbanisme.

Un des objectifs du PNR est le développement économique durable dans tous les secteurs : agriculture, tourisme, artisanat, entreprises innovantes, etc. La finalité est de maintenir l'emploi existant et de développer de nouveaux emplois pour les habitants.

Un des enjeux sera de préserver et développer les activités agricoles, base de l'organisation rurale et enjeu clé du territoire. La labellisation PARC apporte une notoriété qui peut attirer de nouveaux visiteurs et faciliter les débouchés des produits de terroir. Dans cette logique, le PNR peut se fixer pour objectifs de favoriser l'installation agricole, la transmission des fermes et le soutien de filières agricoles et forestières.

À la question de savoir si le PNR va interdire la chasse ou les sports motorisés, la réponse est clairement non. Le PARC n'a aucun pouvoir réglementaire mais cet espace de vie collective peut mener des concertations entre tous les usagers et être médiateur en cas de conflits.



Travaux de voirie

sur la commune

page 3

Le PNR des sources et gorges du Haut-Allier page 4



Habiter mieux page 4



Chanteuges-Info

Bulletin communal d'information Hiver-printemps 2012 / N° 8

La place du village

Par sa fonction symbolique au cœur de l'espace communal elle forge l'identité des villages et des bourgs.

Ses limites au sol doivent être lisibles tout en conservant un revêtement assurant confort d'usage, accessible, le tout en harmonie avec le bâti existant.

Cet espace, jusque là investi par les voitures, méritait de retrouver un caractère ancien avec sa fontaine, sa croix et un peu plus loin son métier à ferer.

L'enrobé a été remplacé par des galets venus de l'allier, soit roulés pour les zones piétonnes, soit éclatés pour les zones de circulation automobile. Des espaces dédiés à la végétation seront aménagés aux pieds des façades.

La question de l'entretien est essentielle. Si les subventions peuvent financer une partie d'un investissement, les aménagements nécessitent un entretien qui lui sera entièrement à la charge de la collectivité, d'où le choix de végétaux peu gourmands en eau et une collaboration avec les particuliers.



Réception chantier (photo La Montagne)

Rassemblement villageois sur la place pour la Fête des voisins

Travaux de mise en place des galets éclatés par l'entreprise Durand Pavage

Aide à la mobilité, transport à la demande : un nouveau service en 2013

Outre le service... lors de la démarche territoriale de développement durable conduite par la communauté de communes du Langeadois, la problématique de la mobilité est apparue comme un enjeu important.

En concertation avec d'autres communautés de communes du Pays de Lafayette, un système de transport a été élaboré, il a été baptisé « colibri ». Il est accessible à tous les habitants du territoire sans aucun critère, ni d'âge, ni de ressources, ni de motifs.

Sur le Langeadois, deux possibilités seront offertes aux usagers :

- une navette hebdomadaire régulière pour un coût de 2 € par trajet ;
- un carnet de 6 tickets taxi libres d'utilisation par foyer pour un coût de 4 € par trajet.

Le service desservira uniquement le territoire de la communauté de communes du Langeadois avec une réservation préalable la veille avant midi. Les usagers devront payer directement auprès du transporteur la somme relative au type de transport utilisé, soit 2 € ou 4 €.

La mise en place effective du transport à la demande est prévue pour le début de l'année 2013, en plus du service actuel du jeudi matin sur la commune de Chanteuges.

Pour plus de renseignements, notamment les jours de desserte de votre commune (non connus à ce jour) par la navette hebdomadaire, vous pouvez contacter la communauté de communes au 04 71 77 26 51 ou par mail à cc@langeadois.com.

ÉTAT CIVIL



Naissances

Justine ROUX
Mélicha BARASSON

Décès

CAPELANI Edgard
Marie-Louise DUPIN Vve
DUTREVIS
(Doyenne centenaire de la commune)

Inès PEZ

Cédric CHASSANG
Lucienne MERGOIL
Guy SABATIER
René MALLET

MARIAGES depuis 2008

Raphaël VIAL / Anne-Sophie DANLOY

Ours

ont participé à ce numéro :

Rédacteurs :

Franck NOEL BARON, Jean Paul PASCAL, Alain CHAZAL, Colette BERAUD, Annie PAGE

Photos : Jean Paul PASCAL, Alain CHAZAL, Colette BERAUD, Annie PAGE, La Montagne, Véro Béné.

Conception graphique et mise en page :

Véronique Béné / vivadesign.fr / 04 71 74 06 94

Impression :

Imprimerie PrintExpress

HABITER MIEUX

Vous occupez un logement dont vous êtes propriétaire, vous voulez réaliser des travaux de rénovation thermique pour bien vous chauffer tout en réduisant vos factures d'énergie. Découvrez le programme « HABITER MIEUX » mis en place par l'état.

Une aide financière nouvelle

- Le cumul d'une aide forfaitaire de 1600 € + 500 € d'aide de l'ANAH représentant 20 à 35% du montant des travaux.
- Une aide complémentaire de la COMCOM de 500 €

Un accompagnement personnalisé

- Un spécialiste se déplace chez vous pour :
- réaliser un diagnostic thermique de votre logement,
- élaborer avec vous votre projet de travaux,
- monter votre dossier de financement de A à Z,
- suivre avec vous le bon déroulement des travaux.

Conditions d'attribution

- Des conditions de ressources, par exemple :
 - 1 personne, revenu fiscal de référence < 11 614 €
 - 2 personnes, revenu fiscal de référence < 16 985 €
- Etre propriétaire occupant de ce logement qui doit avoir plus de 15ans.
- Les travaux doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de 25% minimum, ils ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt du dossier et ils doivent être réalisés par des professionnels.

Si les travaux ne sont pas réalisables : le coût du diagnostic est pris en charge par la Communauté de Communes sinon les frais du diagnostic peuvent être subventionnés à la même hauteur que les travaux.

Si vous voulez une info personnelle approfondie contactez : Pierre Olivier MALARTRE de la communauté de communes au 04 71 77 26 51 – po.malartre@langeadois.com



Avant



Pendant



Après

Editorial

En ce début d'année 2011, l'ensemble de Chanteuges est régi par un document d'urbanisme : la carte communale qui définit des zones constructibles et des zones naturelles ou aucune construction ne peut avoir lieu. Le conseil municipal a la possibilité de modifier selon une procédure longue et complexe ce zonage, si les terrains constructibles viennent à manquer. La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », engage un véritable « verdissement » des documents locaux d'urbanisme, accélérant ainsi le mouvement amorcé par la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU).

Cela se traduit par de nouvelles exigences, et afin d'atteindre les objectifs de lutte contre l'étalement urbain et de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, le législateur impose désormais aux communes un encadrement plus strict des possibilités ouvertes en zone à construire qui doivent être compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain d'implantation et qui ne doivent pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels, et des paysages.

Evidemment, il n'est pas question d'aménager n'importe quel secteur n'importe comment ! Mais concrètement, si le conseil municipal décide de modifier la carte communale, il devra déclasser certains terrains constructibles pour pouvoir en ajouter d'autres ailleurs afin de ne pas augmenter la surface initiale constructible de la commune conformément à la loi.

Avec le secteur historique du bourg centre, la marge de manœuvre du conseil est inexistant et il est toujours dommageable pour des élus de devoir refuser de nouveaux habitants faute de parcelles disponibles, ou des activités touristiques innovantes à cause de terrains non classés dans la carte communale. Au final c'est le préfet qui a le dernier mot !

S'il n'est pas question pour moi de remettre en cause les objectifs de la planification, il est sans doute temps de simplifier l'organisation des documents d'urbanisme et de réfléchir à l'échelle d'un territoire plus étendu que le seul périmètre de la commune.

La signalétique

Le terme générique de signalétique inclut plusieurs types d'indications permettant de s'orienter de s'informer ou d'interpréter un lieu.

Une première tranche de travaux a été effectuée : il s'agit de la pose de panneaux d'information sur les principaux sites de la commune à haute fréquentation : place Canteugheol, conservatoire du saumon sauvage, parking de la gare, camping de la gravière.

La deuxième tranche sera consacrée à une signalétique d'interprétation elle mettra en avant la richesse de différents sites : abbaye, calades, maison vigneronne, ligne ferroviaire, rivière...



À Tavernat, une place aménagée

Lors de la consultation des ayants droits de Tavernat pour la vente éventuelle de « pas de portes », de nombreux habitants avaient émis le souhait de voir la place au centre du village aménagée : un parking pour certains ou un espace de vie pour d'autres...

Ces travaux ont donc été réalisés pour permettre le stationnement de quelques véhicules et un banc est à la disposition des villageois et des promeneurs pour faire une pause afin d'admirer le paysage ou pour une petite causerie !

LA SALLE DES FÊTES

Notre salle des fêtes (officiellement appelée *Salle d'activités*) fête cette année ses 18 ans ! 18 ans aux services de clients et activités diverses : réunions, banquets, fêtes, mariages, cours de gym, etc...

Sa fréquentation reste stable, très prisée pour les repas de mariage estivaux, elle connaît tout au long de l'année une demande régulière de location par une clientèle locale associative ou individuelle. Elle reste une des plus grandes et plus belles salles à disposition du public dans les environs proches.

Les principaux postes de dépenses sont le chauffage et l'entretien, le ménage est fait régulièrement par notre employée (le prix est inclus dans la location), les menuiseries extérieures ont été repeintes à la couleur initiale, et les tables d'origine (avec quelques rafistolages) continuent à remplir parfaitement leur rôle. Elle a été équipée d'un limiteur de sons pour éviter des désagréments pour les riverains et rentrer en

conformité avec les normes phoniques des salles recevant du public. Dans le cadre des gros travaux réalisés : l'affaissement des conduites des eaux sanitaires a nécessité la création d'un réseau d'évacuation qui passe par l'arrière de la salle à l'extérieur.

Une commission de sécurité se réunit tous les 6 ans, la dernière en fin d'année 2011 a donné un avis favorable pour continuer l'exploitation de cette salle. Elle devra malgré tout subir quelques petites transformations pour satisfaire les exigences préconisées pour son accessibilité au public handicapé pour lequel elle est déjà très confortable.

Quelques chiffres concernant les locations des 4 dernières années : en 2009, 5 570 € ; en 2010, 5 424 € ; en 2011, 5 259 € ; en 2012 : 5 757 €.

L'intérêt que lui porte le public reste constant, particulièrement en été. Ces locations engendrent parfois la location du cloître et même des chambres d'hôtes à proximité. Elles ont été répertoriées mais pour être sûr de n'oublier personne, n'hésitez pas à faire connaître à la mairie l'existence de ces logements.



Bibliothèque départementale de prêt.

Nous arrivons bientôt aux longues soirées d'hiver et si la lecture agrément vos loisirs, des livres sont mis à votre disposition gratuitement à la mairie par la bibliothèque départementale de prêt. Vous pouvez aussi venir vous-même choisir vos lectures dans le bibliobus. Son passage est affiché sur les panneaux d'information dans les villages, mais si vous n'avez pas la possibilité de les consulter, téléphonez à Colette Béraud (04 71 74 00 29) qui vous contactera lors de sa présence dans notre commune.



Photo : Philippe Kurlapski



Importants travaux de goudronnage sur la voirie

Suite à la défection de l'entreprise adjudicataire, aucun travail de goudronnage n'avait été effectué sur la commune en 2011, c'est donc un budget important qui y a été consacré cette année.

Il y a d'abord eu le rebouchage des « nids de poules » qu'on appelle en termes techniques « les emplois » : Cela se fait en 2 temps, d'abord on rebouche le trou avec de l'enrobé à froid (ce travail a été fait par les employés communaux), ensuite on enduit la surface de goudron chaud que l'on recouvre avec du gravillon très fin, en 2 couches : appelés bi-couches. Lorsque la chaussée est trop défoncée, on doit creuser, remettre de la pierre, puis le bi-couches.

Ce fut le cas rue de l'enfer (50 tonnes) et à Bourleyre au droit du chargement des camions de la scierie (100 tonnes).

Un chemin d'une centaine de mètres desservant les nouvelles habitations a été refait en bi-couches à Fromenty également.

Cependant le plus gros chantier fut la réfection de la route de la Bretonnelle. Celle-ci au fil des années s'était affaïssée et dégradée sur les bords, outre les nombreux « nids de poules », elle présentait une surface bombée importante en son milieu.

Plusieurs solutions furent proposées par l'entreprise :

- soit goudronner en gardant cette forme convexe, qui ne permettait pas un déneigement efficace ;
- soit enlever la partie centrale, la remettre plane avant un goudronnage en bi-couches; c'était la solution la plus coûteuse et la plus longue à mettre en œuvre ;
- soit remettre de la grave (sable pétri avec du goudron) sur les parties latérales affaïssées, avec une machine spéciale appelée « Finisher » avant le goudronnage.

C'est cette solution médiane en termes de coût qui fut retenue. Plus de 300 tonnes furent nécessaires pour réaliser cette remise en état. Les 2/3 de la route ont été traités ainsi et le tronçon restant sera réalisé sur 2013.



Dans l'urgence

Le pont du moulin bleu qui doit faire l'objet de travaux a dû être sécurisé en raison de l'interruption de circulation au niveau de la barrière SNCF de la cambuse, pour permettre aux habitants de Bourleyre de relier Chanteuges. Les agents communaux ont mis en place des tôles renforcées permettant une circulation provisoire sécurisée.

Le patrimoine communal

Aujourd'hui le presbytère n'est plus habité par les prêtres et l'appartement de l'école est disponible à la location ; mais avant toute chose leur état nécessite d'importants travaux de remise en état. Pour le presbytère : un couple habitant le site du prieuré se propose de financer la remise en état en conformité avec les exigences de la municipalité et ensuite de le déduire du montant des loyers. Le

conseil est très intéressé par cette proposition, qui outre le fait d'éviter d'avoir recours à l'emprunt, assure la pérennité de la location correspondant au montant des travaux (environ 200 000 euros). Le bâtiment prend ainsi de la valeur et reste la propriété exclusive de la commune. Un bail est à l'étude actuellement, avant de finaliser le projet et de lancer les travaux de restauration.

Cette opportunité permet d'envisager la restauration de l'ancien appartement des instituteurs pour pouvoir le louer à nouveau. Un architecte a été mandaté, au final il ne restera plus qu'un logement municipal à rénover dans les années à venir !

Le patrimoine communal ainsi rénové sera préservé et retrouvera une utilité.